



Assemblée générale

Distr. limitée
16 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 71 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

État de Palestine* : projet de résolution

**Coopération internationale en matière d'aide humanitaire
à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours
à celle de l'aide au développement**

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie

* Au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, compte tenu également des dispositions de la résolution 73/5 de l'Assemblée générale datée du 16 octobre 2018.

